

VRA

La Fréquence de la Résistance Africaine

LE REGLEMENT INTERIEUR «VRA» (PROVISOIRE)

Cet extrait du règlement intérieur a pour objet d'indiquer à chacun ses droits et obligations en se connectant à cette Webradio.

Ce n'est qu'ainsi que chaque intervenant se fera respecter et apprécier la justesse du combat pour la dignité de l'Afrique par les autres utilisateurs du site.

Les comportements déviants seront avertis par un message d'avertissement. Seuls les modérateurs désigné(e)s à cet effet sont autorisés à en faire usage.

Les membres de la Webradio **VRA** interviennent à titre bénévole.

Le blog est à disposition pour permettre de communiquer, échanger sur l'actualité de l'Afrique en général.

Les harcèlements ou les insultes envers un autre auditeur sont sanctionnés par une exclusion temporaire voire définitive du site.

La Webradio **VRA** ne peut donner suite à aucune accusation si les captures d'écran ont été modifiées ou représentent des conversations non complètes.

Les menaces proférées sur le site sont sanctionnées par une exclusion du site. Les cas graves seront l'objet de poursuite judiciaire. Lors d'une plainte contre une menace proférée, l'auditeur doit faire parvenir une capture d'écran montrant l'intégralité de la conversation.

Les propos antisémites et/ou racistes sont interdits et entraîneront une exclusion immédiate du site internet.

En somme, cet extrait du règlement intérieur (provisoire) permettra aux auditeurs et blogueurs d'échanger dans le respect mutuel.

Les animateurs de la Webradio de la Résistance

Allemagne, 05.06.2011